

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 octobre 2019 à 19 heures 00

Les délibérations suivantes ont été entérinées :

- ✓ Approbation du rapport d'activité 2018 de la CDCG (Communauté des Communes Gienneses)
- ✓ Approbation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement de la CDCG
- ✓ Adoption de la nouvelle version des statuts de la Communauté des Communes Gienneses au 01 janvier 2020
- ✓ Adhésion au nouveau contrat d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023
- ✓ Règlement général de voirie de la CDCG approuvé en Conseil Communautaire le 14/10/2019
- ✓ Approbation du rapport 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable du syndicat des eaux de Boismorand & Les Choux & Langesse
- ✓ Adoption du nouveau contrat SEGILOG à compter du 15 octobre 2019 au 14 octobre 2022

Plan Climat-Air-Energie Territorial – information

La CDCG souhaite que chaque commune soit représentée sur les 4 ateliers **le vendredi 25 octobre**

Atelier « activité, mobilité » de 9 h à 10 h 30

Atelier « Consommation déchet » de 9 h à 10 h 30

Atelier « habitat, énergie » de 11 h à 12 h 30

Atelier « Agriculture, forêt, eau, environnement » de 11 h à 12 h 30

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants pour un projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire

L'assemblée envisage la réfection du court de tennis. Coût HT 18 300 euros et sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 50 % soit 9 150 euros

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire propose de constituer un dossier au titre de la DETR pour les travaux de couverture de l'église – 2^{ème} tranche. Coût des travaux HT 100 157.21 euros. Subvention sollicitée 50 %

Délibération adoptée à l'unanimité

Vidéoprotection – Fonds Interministériel de Prévention de Délinquance (FIPD)

L'objectif du FIPD est de financer les projets les plus aptes à contribuer à la réduction de la délinquance et mis en œuvre dans un cadre partenarial. La vidéoprotection sur la voie publique est une action éligible. Suite à l'étude menée par la gendarmerie, des devis ont été demandés. Vu le coût élevé, le Maire propose de monter un dossier au titre du FIPD. Délibération adoptée à l'unanimité

Cimetière – agrandissement du columbarium 6 cases

Coût HT 3 614.58 euros. Délibération acceptée à l'unanimité

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal apporte une décision modificative au budget afin d'ajuster les comptes. Aucune incidence sur le report

Fait à Boismorand, le 18 octobre 2019

Le Maire,

Philippe TAGOT

